

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SUISSE

Le colonel-commandant de corps Fahrländer. — Une triste condamnation. — A la deuxième division. — Un débat esquivé et un autre débat renouvelé. — Le pacifisme et la jeunesse intellectuelle. — Trois publications.

Des morts, des morts, toujours des morts. La dernière en date, dans nos milieux militaires, a été celle de l'ancien commandant du deuxième corps d'armée, colonel Eugène Fahrländer, survenue à fin 1917. Le défunt était âgé de soixante-quatorze ans. Il n'appartenait plus guère à l'armée que par inscription à l'annuaire des officiers. Mais il l'a fidèlement servie jusqu'à l'heure de sa retraite, en 1909. Grand, sec, toujours le cigare à la bouche, d'aspect taciturne, il était une figure originale que l'on remarquait sur le terrain de nos manœuvres. Il était Argovien, ancien élève de l'Ecole polytechnique fédérale, et fit sa carrière civile au service topographique de la Confédération. Dans l'armée, il prit ses grades successivement dans l'infanterie et à l'état-major général. Promu colonel en 1888, il commanda l'ancienne 16^e brigade, l'ancienne 8^e division et l'ancien deuxième corps d'armée, ce dernier de 1898 à 1909.

* * *

Triste page que celle de la condamnation du major Maurer, commandant du 137^e bataillon, par le Tribunal de la 6^e division, à Saint-Gall. Cet homme était un travailleur actif et jouissait d'une bonne réputation. Commandant d'un secteur de frontière, il a déplacé des sentinelles afin de favoriser la contrebande avec l'Autriche. Il a été condamné à dix-huit mois de prison, à la dégradation, à l'exclusion de l'armée et à deux ans de privation des droits civiques. Un homme à la mer, victime de sa faiblesse, cela va sans dire, mais aussi des entreprises de corruption que la guerre a développées sur notre sol. On en peut dire autant d'autres cas semblables actuellement en suspens, le cas Merian par exemple.

* * *

La crise du papier ne nous permet pas de publier, comme avant la guerre, la liste des promotions d'officiers supérieurs. Elle paraît d'ailleurs dans tous les journaux quotidiens. Mais on ne saurait passer sous silence la désignation du colonel-divisionnaire Bibers-tein, venu du Gothard, au commandement de la deuxième division. Il y succède, après un long interrègne, au colonel-divisionnaire de Loys. La durée même du dit interrègne prouve que dans les sphères

tout à fait supérieures de l'armée on n'a pas éprouvé d'anxiété sur le sort de la Suisse, en 1917, malgré l'entourage d'armées belligérantes. Tant mieux, mais si telle a été l'opinion en haut lieu, il ne faut pas s'y montrer surpris que le grand public tire des conclusions pratiques quelquefois excessives.

* * *

Le débat attendu aux Chambres fédérales sur les rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire n'a pas eu lieu. Les députés ont fait de l'opportuniste. Ils trouvèrent plus aisé de voter des augmentations de tarifs postaux à la juive et de se moquer du bon peuple sous prétexte de dette de mobilisation à couvrir. Le bon peuple le mérite d'ailleurs puisqu'il se laisse faire. Les peuples qui en viennent à pratiquer la docilité béate vis-à-vis de leurs autorités au lieu de les ramener au quart de cercle lorsqu'elles s'égarerent, sont mûrs pour l'arbitraire de leurs élus.

Au lieu du débat attendu, les Chambres en ont poursuivi ou plutôt réédité un autre, savoir l'éternel débat sur le pacifisme et la suppression de l'armée. Il paraît d'ailleurs qu'on s'adonne à cette discussion dans d'autres milieux et qu'elle alimente maintenant les réunions de la jeunesse dite « intellectuelle ». On nous assure, par exemple, que les Zofingiens de Neuchâtel et de Lausanne s'y livrent sérieusement. Nous savons aussi qu'il n'y a point si longtemps, en pleine guerre européenne, l'Union chrétienne de jeunes gens de Genève a mis à son ordre du jour l'objet suivant : « Armée organisée ou levée en masse ! »

J'ignore si ce mouvement d'idées spéculatives, — car cela n'a rien à voir avec la notion des réalités, — est général dans les milieux d'étudiants ou s'il est localisé et le fait d'un certain nombre d'exceptions. S'il était quelque peu général, le phénomène serait intéressant. Il faudrait le rapprocher, dans les études sociologiques, de ceux analogues qui se sont produits à la veille de toutes les décompositions sociales. Il est **incontestable**, en effet, que ces jeunes gens soutiennent avec une entière bonne foi la théorie du **pacifisme** poussé jusqu'à l'abandon de sa propre défense ; ils ne sont pas influencés par des considérations électerales ou démagogiques ; ils ne cherchent pas une majorité à flatter et des suffrages à capter ; ils parlent dans la sincérité de leurs âmes. La question serait donc de savoir si l'on se trouve au début d'une ère de décadence ou, peut-être, à la naissance d'une crise de mysticisme.

Mysticisme ou décadence, le résultat est généralement le même ; l'un et l'autre conduisent par des voies opposées à la même fin qui

est une mort. Le mysticisme pousse ses adeptes hors de la nature ; il leur fait perdre la terre du pied ; ils y sont remplacés par les individus qui ont conservé le sens de la réalité. Quant à la décadence, elle se soumet à la nature qui voulant la vie et non pas la mort, élimine les éléments qui renoncent à défendre leur vie, c'est-à-dire les faibles, et les remplace par ceux qui tiennent à la défendre et qui sont les forts. C'est ainsi que les sociétés humaines, propriétaires d'un sol que le langage courant appelle une patrie, se transforment lorsqu'elles deviennent inaptes à l'effort de vivre ; leur sol passe à des éléments plus vigoureux à qui il donnera la vie aussi longtemps qu'ils ne s'abandonneront pas à leur tour à l'envahissement d'autres successeurs.

Ainsi, les jeunes vieillards, qui oublient que si l'esprit dirige à maints égards la matière, il ne saurait cependant s'en détacher ni même l'ignorer, ces jeunes vieillards se verront naturellement et justement subjugués par d'autres éléments véritablement jeunes, ayant encore de l'estomac.

En temps de paix, la transformation s'opère lentement, sans que s'en aperçoivent ceux qui ne l'étudient pas. Mais l'inattention du commun des mortels n'empêche pas l'immigration de se poursuivre dans les patries à habitants affaiblis, les éléments forts de l'étranger refoulant les éléments indigènes qui passent à l'arrière-plan, ou s'en vont chercher fortune ailleurs. Et tout à coup, on découvre, par exemple, que les universités du pays se peuplent de professeurs immigrés dispensateurs d'un enseignement qui affaiblira encore la force de résistance. Ou bien l'on découvre que le problème des naturalisations devient d'une urgente solution, et que faute de le résoudre, il risque de devenir un problème vital d'économie sociale, une question des uitlanders comme au Transvaal. Dans ceux de nos cantons où la natalité des autochtones est en baisse, la population ne diminue pas, elle change ; les cantons prolifiques envoient leur excédent, ou des étrangers prennent les places vides. Ne plus faire d'enfants, c'est-à-dire ne plus se sentir capable de donner la vie parce qu'on accroît sa somme d'effort pour vivre soi-même, est aussi une preuve d'affaiblissement ; mais comme le sol est toujours là, d'autres l'occuperont, le cultiveront, s'en empareront par les moyens légaux du temps de paix.

En temps de guerre, la chose se passe plus expéditivement. La collectivité dont l'inaptitude à vivre, soit à durer plus longtemps, s'est traduite par le refus d'organiser une armée qui l'aurait défendue, est absorbée par la collectivité voisine dont l'armée l'envahit. Cela

ne se passe pas naturellement sans souffrances pour ceux qui se sont laissé manger ; car le vainqueur non content de sa victoire se hâte d'en couvrir les frais au dépens du vaincu. Celui-ci travaillera dorénavant pour lui ; par exemple, il sera soumis à de plus forts impôts qui le ruineront, comme les Polonais de Posnanie, ce qui permettra aux envahisseurs d'acquérir les terres à des prix réduits, donc rémunérateurs malgré l'impôt. Ou bien il lui arrivera ce qui est en passe d'advenir aux Russes sous la direction du maximalisme pacifiste. Le vainqueur impose un traité de paix dont les clauses transforment le territoire du vaincu en un domaine commercialement soumis. Ainsi, les richesses du sol et du peuple russes seront exploitées au profit des commerçants allemands, à grand renfort de commis-voyageurs, sans la contre-partie des richesses du sol et du peuple allemands à exploiter au profit des commerçants russes. Si la Russie se montre impuissante à réagir contre l'influence des maximalistes qui comme les étudiants dont je parle croient qu'on se défend contre une entreprise ennemie en rêvant, son territoire deviendra un sol à colonisation germanique.

Les jeunes Zofingiens de Lausanne et de Neuchâtel qui font dans l'internationalisme et dans le pacifisme intégral sont nos maximalistes suisses d'aujourd'hui et procréeront les dépossédés de demain. Leurs enfants seront d'honnêtes portiers ou d'actives femmes de chambre dans le palace d'une société anonyme berlinoise, à moins qu'ils ne cirent des bottes à Yokohama. Cela ne les empêchera pas, sans doute, d'être parfaitement heureux mais ce n'est pas la peine, de la part des pères, de célébrer le Grutli et de lire la page de Jean de Muller, chaque année au mois de novembre, pour ce résultat-là.

Il sera d'ailleurs tout à fait juste que leurs enfants soient dépossédés ; car celui qui renonce à se défendre s'insurge contre un des décrets les plus impérieux de la nature qui non seulement veut que ce qui vient d'elle vive, mais veut qu'il vive par l'effort. Les légendes juives recueillies par l'Ancien Testament ont poétisé cet impérieux décret dans la fable de l'homme chassé du jardin d'Eden et condamné à vivre « à la sueur de son front ».

On ne s'étonnera pas que la méconnaissance de ces vérités élémentaires trouve un milieu approprié à sa diffusion dans la jeunesse dite intellectuelle. Ce milieu remplit les conditions les plus favorables à cette diffusion. On y voit la vie non à travers ses exigences mais à travers les spéculations du cerveau. Cela est surtout vrai des éléments qui exercent la plus grande influence

sur leurs condisciples, parce que plus aptes à la parole en public, les étudiants en droit, en théologie, en philosophie, en lettres. Ils ont généralement, de la formation de l'univers et de l'origine des êtres, bref, de ce qui est, des notions confuses ; et d'autre part, ils ont le privilège de leur âge, où l'on est bercé par l'espérance et par la foi dans un avenir rêvé, plutôt qu'enclin à une observation moins auréolée des faits. On n'en reste pas moins un peu surpris de voir cet âge, qui devrait être aussi celui de l'énergie, douter de la nécessité de se défendre pour vivre. J'aime beaucoup les Zofingiens et pour cause ; mais je préférerais qu'ils ne fussent pas V. Z. ayant le temps légitimement révolu. Si j'avais encore mon mot à dire à leurs tables joyeuses, je leur conseillerais, puisqu'ils ont pour devise les trois beaux termes de Patrie, Amitié, Science, d'insister un peu sur le dernier qui leur fera comprendre une des réalités du premier ; cela en attendant que l'expérience de la vie les engage à en adopter un quatrième, que tous, à leur âge, nous avons plus ou moins méconnu comme eux : Bon sens.

* * *

Et en attendant aussi, je me suis éloigné du sujet que je me proposais de traiter dans la présente chronique. Je voulais présenter aux lecteurs les derniers fascicules de *l'Histoire militaire de la Suisse*, éditée par l'état-major général, et ceux du deuxième volume de Zurlinden, *Der Weltkrieg*, édité par Orell-Fussli. Ce sera pour une prochaine occasion.

Une troisième publication, en revanche, doit être signalée dès aujourd'hui, si l'on ne veut pas s'éloigner trop de la circonstance qui lui a donné naissance. Il s'agit de la brochure *Chants de soldats*, qui a été distribuée à nos soldats des frontières à l'occasion des fêtes de Noël.

La Société suisse des Traditions populaires a résolu d'éditer, — résolution qui lui vaudra une reconnaissance méritée, — les *Vieilles chansons du pays romand*. Les *Chants de soldats* forment un premier cahier (Lausanne, Fœtisch frères, S. A., édit.), dont le succès s'est affirmé d'emblée. Une préface nous les présente en exposant leur origine. La plupart sont tirés du service étranger, spécialement du service de France. Car les soldats des régiments suisses à l'étranger chantaient beaucoup, dit cette préface ; « ils évoquaient le pays absent, les amours fidèles, les tristesses du métier des armes, le sort tragique du déserteur ; ou encore l'insouciance de la vie des camps, le vin, les filles, le jeu, les charmes de la nature. Le matin de la Bérésina, la division suisse entonna l'admirable

hymne de confiance et d'espoir qui devait rendre son sacrifice plus facile ».

Le peintre Cardinaux a illustré la couverture de la brochure ; elle nous montre un grenadier suisse du 1^{er} Empire, en habit rouge et bonnet à poil. Et le lieutenant Lauber, avec M. Chérix, professeur de chant à Lausanne, ont colporté le contenu, assistés du violoncelliste de talent qu'est Ad. Rehberg, de cantonnement en cantonnement, au grand bonheur de nos troupiers, heureux de ces séances musicales où ils étaient à la fois auditeurs et choristes. Doret, Lauber, Chérix, Rehberg, ces artistes Suisses auront, pendant la guerre européenne, rendu à la cause de la musique dans les milieux populaires de la Suisse romande, des services durables et bienfaisants.



CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

Nouvelle organisation divisionnaire et régimentaire. — Grandes subdivisions de l'armée. — Leurs valeurs respectives. — Les *cantonments*. — Le nouveau numérotage des divisions, brigades et régiments. — Marche vers l'unification des diverses catégories de troupes. — Les officiers. — Le haut commandement. — La division « Arc-en-Ciel ».

Lorsqu'il s'agit de créer, presque de toutes pièces, dans un pays non préparé à la guerre, une armée d'un million d'hommes, il est naturel que des tâtonnements se produisent. On doit s'estimer heureux de ne pas avoir de graves erreurs à déplorer. Disons-le tout de suite, jusqu'à présent, l'état-major général a accompli sa tâche d'organisation avec une méthode et une sûreté de vues qui n'ont été égalées que par son infatigable activité.

Renvoyant pour les détails de la nouvelle loi sur la conscription à la chronique supplémentaire de la livraison de juillet dernier, (p. 352 et suiv.), nous relèverons ici, tout d'abord, deux modifications, extrêmement importantes, aux lois et règlements en vigueur.

Tout d'abord la division d'infanterie, telle qu'elle est organisée, avec trois brigades et neuf régiments d'infanterie, est d'un manie-ment difficile sur un champ de bataille d'Europe.

D'un autre côté, la compagnie d'infanterie à 150 hommes est trop faible, surtout dans une guerre où les unités d'infanterie fondent si vite. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces vérités sont reconnues ; mais il a fallu l'influence du général Pershing, commandant le corps expéditionnaire en France, pour les faire prévaloir.

En outre, le caractère des opérations rend impératives certaines modifications de détail dans la composition de la division : le régiment de cavalerie est inutile ; l'escadrille aéronautique trouve un meilleur emploi si elle rentre dans la catégorie des troupes d'armée ; mais, en revanche, la proportion d'artillerie doit être augmentée ; la création de batteries de mortiers de tranchée s'impose.

Ces diverses considérations ont conduit aux modifications ci-après¹ :

1° La division d'infanterie a la composition suivante :

	hommes
Quartier général divisionnaire	164
2 brigades d'infanterie comprenant chacune 2 régiments d'infanterie et 1 bataillon de mitrailleurs à 3 compagnies	16 420
1 bataillon divisionnaire de mitrailleurs (4 compagnies) . . .	768
1 brigade d'artillerie comprenant 3 régiments de cam- pagne et 1 batterie de mortiers de tranchée	5 068
1 bataillon de signaleurs	262
1 régiment du génie	1 666
	24 348

A quoi il faut ajouter les trains :

Etat-major des trains et police militaire	337
Train de munitions	962
Train d'approvisionnements	472
Train du génie	84
Train sanitaire :	
4 compagnies d'ambulance et 4 hôpitaux de campagne	949
	27 152

Si l'on se reporte au tableau de l'ancienne division, l'on voit que pour un nombre moindre de régiments d'infanterie, celui des régiments d'artillerie n'a pas varié. Il en résulte que la proportion de canons est augmentée : trois régiments d'artillerie (18 batteries) pour quatre régiments d'infanterie, sans compter une batterie de mortiers de tranchée.

Le nombre des mitrailleuses par division est considérablement augmenté. Il passe de 54 à 168 (14 compagnies à 12 mitrailleuses au lieu de 9 compagnies à 6).

Il a fallu, semble-t-il, quelques tâtonnements pour arriver à cette composition de la division. Les chiffres tout d'abord indiqués

¹ Il n'est donné dans cet article, bien entendu, que les chiffres et renseignements admis pour publication par la censure militaire des Etats-Unis.

se rapprochaient de 19 000 hommes. Mais les exigences de la guerre actuelle causent pour certaines unités des augmentations d'effectifs telles que, même en ramenant à 4 le nombre des régiments d'infanterie, la division ne peut guère rester au-dessous de 26 000 ou 27 000 officiers et soldats.

2° La compagnie d'infanterie est portée de 150 à 250 hommes.

Sa composition est naturellement assez compliquée :

1 Etat-major (2 officiers et 18 hommes) ;

4 Pelotons comprenant chacun :

a) état-major (1 officier, 1 homme) ;

b) 1 section de bombardiers et grenadiers (22 hommes) ;

c) 2 sections de fusiliers à 12 hommes chacune ;

d) 1 section de fusils automatiques (11 hommes).

Il y a donc 6 officiers par compagnie. Les 4 sections *d)* de la compagnie sont armées chacune de 4 *automatic rifles*.

Le bataillon a 1078 hommes et le régiment environ 3750. Ce dernier chiffre paraît élevé ; la raison en est qu'outre les 12 compagnies ordinaires à 250 hommes, il y a par régiment :

1 compagnie de mitrailleuses à 178 hommes ;

1 compagnie d'approvisionnements à 148 hommes ;

1 compagnie d'état-major comprenant :

a) 1 peloton d'état-major (secrétaires, ordonnances, musique, etc. : 93 hommes ;

b) 1 peloton de signaleurs et téléphonistes (77 hommes) ;

c) 1 peloton de sapeurs et bombardiers (43 hommes) ;

d) 1 peloton de pionniers (55 hommes) ;

e) 1 peloton de canonnières (33 hommes) ; chargés du service de 3 canons régimentaires d'une livre.

* * *

L'armée des Etats-Unis, actuellement, se trouve divisée en trois grandes classes : l'armée régulière, la garde nationale des divers Etats passée au service fédéral et l'armée nationale, levée par conscription. Ces trois éléments ne sont pas, on le conçoit, de valeur égale. Les réguliers, déjà partiellement en Europe, sont naturellement l'élite de l'armée ; toutefois ce n'est un secret pour personne qu'ils ont besoin, surtout en ce qui concerne l'artillerie, d'un entraînement comparativement assez long pour être capables de rendre tous les services attendus d'eux. L'artillerie de gros calibre n'existait qu'à l'état embryonnaire avant cette guerre et les écoles à feu des batteries légères de campagne n'ont jamais eu l'envergure suffisante pour un dressage convenable des cadres. Un communiqué

officiel de ces jours derniers admet que c'est l'artillerie du corps expéditionnaire en France qui retarde le moment de la participation des troupes américaines aux opérations actives.

L'armée régulière, du reste, contient une assez forte proportion de recrues enrôlées avant le départ des troupes pour l'Europe.

L'opinion la plus générale ici, en dehors des sphères officielles — lesquelles se taisent sur ce point — est que les réguliers ne seront pas appelés à jouer un rôle effectif avant le mois de janvier 1918. Ceci, toutefois, ne se rapporte pas aux unités du génie, qui travaillent déjà depuis quelque temps assez près des premières lignes pour avoir des blessés.

Quant à la garde nationale (ou Milice), elle comporte une majorité d'officiers et soldats ayant accompli un service des frontières de 5 à 8 mois, il y a moins d'un an, à l'occasion des troubles avec le Mexique. Il en résulte que ces corps ne ressemblent plus en rien à la garde nationale d'antan.

Le recrutement y est, généralement, au-dessus de la moyenne, surtout dans les armes spéciales. Il est évident que cette classe de troupes sera plus vite entraînée et instruite qu'on ne le croit en Europe — et principalement en Allemagne.

Quant à l'armée nationale, tout est à faire. Les hommes viennent d'être appelés au service ; il n'y a pas de sous-officiers ; la majorité des officiers sont frais émoulus des Ecoles pour officiers de réserve. Les généraux, chefs de corps, etc. sont des réguliers pourvus d'une commission provisoire. Par exemple les régiments sont commandés par des majors ayant temporairement le rang de colonel.

Cette catégorie de l'armée sera, bien entendu, la plus longue à dresser.

La garde nationale a été concentrée dans le Sud. Elle est destinée à partir pour l'Europe bien avant l'armée nationale, mais comme il est peu probable que, dans son ensemble, elle traverse l'Atlantique avant le printemps, il a semblé préférable de la faire hiverner dans une région où elle puisse manœuvrer sans être handicapée par les frimas.

L'armée nationale, qui doit rester encore assez longtemps aux Etats-Unis, est installée dans des baraquements où elle jouit d'un certain confort. Ces sortes de camps, appelés *cantonments*, couvrent, chacun, près de 20 km. carrés. Il y a généralement une baraque pour chaque compagnie ou batterie avec poêles ou chauffage central, réfectoire, bains, douches, éclairage électrique, etc. Tout cantonnement contient une usine d'électricité spéciale, une arène athlétique,

des salles de conférence, des théâtres, etc. Il peut contenir environ 40 000 hommes au besoin et a coûté en moyenne 20 millions de francs. Comme il y en a 16 de cette espèce, il est facile de se faire une idée de la brèche faite dans notre budget militaire par la seule installation des conscrits.

* * *

Divisions, brigades, régiments et unités séparées ont reçu un numérotage dont il faut avoir la clé sous peine de s'y perdre.

D'abord, en ce qui concerne les divisions d'infanterie, les numéros 1 à 25 ont été réservés à l'armée régulière (ce qui ne veut pas dire qu'il y en ait 25 d'organisées à présent) ; 26 à 75 se rapportent à la garde nationale, et 76 à 91 à l'armée nationale. En fait, laissant de côté l'armée régulière dont il n'est pas permis de divulguer l'effectif endivisionné, il n'a été créé jusqu'ici que 16 divisions de la garde nationale (26 à 41) ; et autant de l'armée nationale (76 à 91). Récemment, cependant, il a été formé, par prélèvements sur les milices d'une vingtaine d'Etats, une division d'élite de garde nationale portant le N° 42 et dont nous dirons quelques mots plus loin.

Quant aux brigades, elles vont de 1 à 50 dans l'armée régulière, 51 à 150 dans la garde nationale et 151 à 182 dans l'armée nationale.

Pour les régiments et unités séparés formant corps, les numéros inférieurs à 101 sont pour les réguliers ; ceux entre 101 et 300 inclus pour la garde nationale, et ceux de 301 et au-dessus, pour l'armée nationale (conscrits). Il est donc très facile de se rendre compte, d'un coup d'œil, à quelle catégorie telle division, brigade ou tel régiment appartiennent.

Il va sans dire que le particularisme des milices des Etats, et qui n'est pas sans analogie avec l'antique esprit de bannières chez les Suisses, a causé, au début, des ennuis à l'administration centrale. De louables efforts avaient été faits par les autorités militaires des Etats respectifs pour garder leur organisation en passant au service fédéral pour la durée de la guerre. Certaines républiques, en déployant une énergie considérable, sont arrivées à lever ce qui, sous l'ancien ordre de choses, eût été une division. Elles espéraient que ces unités pourraient ainsi partir telles quelles sous le commandement de brigadiers et divisionnaires locaux. Pour arriver à ce but, il a fallu, d'abord, recruter les corps existants au pied de guerre (d'alors), et aussi lever de nouveaux corps.

Naturellement le recrutement a été fortement secondé par l'existence de la nouvelle loi sur le service obligatoire. Bien des jeunes gens ont préféré s'engager tout de suite dans des unités de milices

locales, sous des chefs connus d'eux et parmi leurs camarades, que d'attendre et courir le risque de tirer un mauvais numéro et être envoyés dans cette armée nationale qui, étant composée d'appelés, ne jouit pas en ce moment d'une grande considération.

Cependant les calculs des Etats n'ont pas été couronnés d'un plein succès. La diminution du nombre de régiments d'infanterie divisionnaires et, d'autre part, l'élévation de l'effectif régimentaire à environ 3700 hommes ont tout bouleversé. Les régiments de milice¹ ont dû être fondus ensemble ; tandis que la nécessité de créer de nouvelles unités spéciales pour la guerre de tranchées a amené la transformation de compagnies d'infanterie ou d'artillerie de côte, ou de cavalerie, de la garde nationale, en batteries de mortiers de tranchée, compagnies d'état-major, police militaire etc. Cela a porté un premier coup au particularisme des troupes d'Etats. Mais ce n'est pas tout. L'obligation d'opérer une sélection sévère sous le point de vue de l'aptitude physique des hommes a causé des éliminations qu'on ne peut compenser que par le versement dans les rangs des unités de la garde nationale de conscrits appartenant à l'armée nationale.

En somme, l'on marche vers l'unification de toutes les catégories de troupes ; et certainement il ne faut pas s'en plaindre.

* * *

Le problème des officiers n'a pas été très difficile à résoudre en ce qui concerne la quantité. Ceci aussi est un des résultats du service obligatoire. Les sujets les plus énergiques et entreprenants ont pris les devants, devant la *possibilité* d'être pris par le tirage au sort. Ils ont bien compris que les chances d'arriver à l'épaulette, considérables au début, deviendront de plus en plus rares une fois les divisions organisées. Aussi les écoles d'aspirants officiers de réserve sont-elles comblées. Pour ainsi dire tous les anciens officiers de l'armée régulière et de la garde nationale sont montés d'un ou plusieurs rangs et les vides comblés par des lieutenants ou capitaines de réserve sortant des écoles (*Training Camps*). Cet état de choses, lui aussi, contribue à faire progresser l'amalgame général, d'autant plus qu'on a versé, soit dans la garde nationale, soit dans les unités de l'armée nationale créées de toutes pièces une forte proportion d'ex-sous-officiers réguliers promus lieutenants.

En ce qui concerne les hauts commandements, il s'est produit

¹ Il ne faut pas perdre de vue que les termes *milice* et *garde nationale* sont identiques.

un rajeunissement en quelque sorte automatique, puisque l'on était à court de généraux de division et de brigade et qu'il a fallu remédier à cette pénurie au moyen de promotions, parfois temporaires. Mais certains des officiers généraux de la nouvelle fournée étaient des colonels ou des brigadiers près de la limite d'âge, et qu'il n'était guère possible de laisser de côté. Il en résulte que le rajeunissement est loin d'être aussi grand, principalement pour les divisionnaires, que ne le désirait le général Pershing. Mais il y a quelques brigadiers encore assez loin de la cinquantaine ; et un grand nombre de colonels, surtout dans l'armée nationale, sont relativement très jeunes.

* * *

Tel est aussi le cas dans cette 42^e division de la garde nationale qu'à cause de sa composition bigarrée l'on a surnommée la division « Arc-en-Ciel ». C'est au ministre civil de la guerre, M. Baker, qu'est due l'idée de former cette unité à laquelle nous faisons allusion plus haut, et pour laquelle on a fait appel aux meilleures troupes de milices de tous les Etats-Unis. On a soumis cette division à un système d'épuration des plus soignés et le résultat en est qu'il est difficile de trouver, au double point de vue physique et intellectuel, un assemblage de 27 000 officiers et soldats aussi remarquables dans aucune armée du monde. Il va sans dire que ces troupes manquent encore de l'entraînement nécessaire pour le service de guerre actuel, mais elles ont une bonne préparation et, sous la direction de généraux appartenant à l'armée régulière, elles sont évidemment destinées à devenir un corps d'élite.



INFORMATIONS

L'intervention japonaise. — La défection de la Russie semble avoir remis sur le tapis la question de l'intervention japonaise. A vrai dire le problème n'a guère cessé d'être discuté. Mais deux faits primordiaux quoique appartenant à des ordres d'idée très différents paraissent devoir hâter la recherche de la solution.

Ces deux faits considérables sont :

La défaite italienne, conséquence de la défection russe.

Le retour au pouvoir de MM. Clémenceau et Pichon.

M. Stéphen Pichon a toujours été un partisan résolu de la participation des armées japonaises à la lutte gigantesque soutenue par les nations libérales.